

## Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Présenté aux Assises  
de la mobilité 2018

### Défi 5 – Accompagner le développement de l'autopartage

#### 1 DESCRIPTION DU PROJET

##### Contexte

La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) est une intercommunalité de 10 communes située dans les Yvelines et compte un peu plus de 25 000 habitants.

La CCHVC est un territoire principalement rural, les déplacements s'effectuent essentiellement en véhicules privés avec des taux de motorisation souvent supérieurs à 2 véhicules par foyers.

L'offre actuelle de transport est constituée principalement du RER B reliant directement le territoire à Paris (Gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse) et de la ligne Transilien U (gare de La Verrière), en plus des lignes de bus pour la desserte intercommunale et la liaison avec les territoires limitrophes.

##### Présentation du projet

Le projet est une opération pilote de services, et doit permettre de favoriser l'émergence d'une nouvelle forme de mobilité plus soutenable.

Les objectifs sont multiples :

- permettre le remplacement de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> voiture des ménages par un véhicule d'autopartage,
- contribuer à une mobilité locale moins polluante. ,
- permettre aux personnes exclues de la mobilité (personnes sans permis, âgées, aux ressources limitées) de se déplacer, en restreignant les coûts, grâce au volontariat de certains habitants.

Dans le cadre d'un marché de fourniture et d'installation de bornes de recharge lancé par la CCHVC fin 2015, le projet d'écomobilité a été développé avec l'entreprise Clem', spécialiste de la mobilité électrique. 16 stations d'écomobilité partagée ont été déployées sur les 10 communes de la CCHVC en 2016. Elles sont opérées par Clem' à travers sa plateforme de services.

Les 3 plus grandes communes de la CCHVC (plus de 5.000 habitants) ont été équipées de 3 stations chacune, les 7 restantes ont été équipées d'une station.

La station type est constituée d'une borne à deux points de charge, d'un véhicule électrique en autopartage (soit 16 véhicules en tout sur le territoire) et une interface pour la réservation et/ou récupération des clés ainsi que pour l'accès aux autres services (covoiturage, recharge électrique et information voyageurs).



La plateforme permet un accès unique à un bouquet de services :

- Autopartage de voitures électriques,
- Covoiturage local,
- Recharge des véhicules électriques de tiers,
- Information sur les transports en commun.

La plateforme est accessible depuis le site internet [www.cchvc.clem.mobi](http://www.cchvc.clem.mobi), depuis l'application mobile Clem' Ecomobilité, ou à la station.

Le lancement des services a été fait en deux temps. Une première phase à compter de l'inauguration pour lancer les services dits « courants » à savoir l'autopartage de voitures électrique, la recharge de tiers et le covoiturage courte-distance. Une 2<sup>ème</sup> phase qui a commencé en septembre 2017 pour lancer le service Soli-Drive, de covoiturage solidaire. Le lancement a eu lieu en juin 2018.

L'innovation du projet réside en effet également dans le service de trajets solidaires, Soli-Drive. Ce service de « covoiturage à la demande » met en relation des personnes dans l'incapacité de conduire avec des conducteurs bénévoles, via la plateforme de service et en utilisant les voitures en autopartage.

Concrètement, le demandeur, une fois inscrit sur la plateforme, réserve une voiture en autopartage puis précise sa demande de trajet (destination, aller simple / aller-retour...). Une fois validée, cette demande de trajet est transmise par mail à l'ensemble des conducteurs de la communauté de bénévoles. Dès qu'un conducteur accepte la demande, conducteur et bénévole sont mis en relation et peuvent se contacter pour organiser leur trajet.

La réservation et la demande du trajet peuvent être effectuées par téléphone auprès du par-les bureau des voyages si le demandeur est dans l'incapacité d'effectuer sa demande lui-même.



Crédits photo CCHVC

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

Le projet a été monté par la CCHVC en réponse au Programme d'Investissement d'Avenir de l'ADEME sur le déploiement de l'infrastructure de recharge et dans le cadre de la « Politique de développement des nouveaux véhicules urbains » mise en place par la Région Île-de-France. L'ADEME et la Région Île-de-France ont approuvé le projet présenté et ont donné leur accord pour apporter leurs subventions à la CCHVC (2015).

## 3 VIE ET SUITES DU PROJET

En mai 2018, la plateforme compte 230 usagers et a comptabilisé 380 utilisations d'autopartage et 275 de recharge.

L'expérimentation est prévue pour durer jusqu'à l'automne 2018.

## 4 CONTACT

Evelyne Aubert, Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@iledefrance-mobilites.fr](mailto:pduif@iledefrance-mobilites.fr)